

# CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 8 décembre 2011

Il est 19h30, M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance. Mme Isabelle Blanchet, Secrétaire, tient le procès-verbal.

### **1. Appel**

Le Président rappelle que le Conseil a légalement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 44 Conseillers et Conseillères répondent présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'aucun membre du Conseil n'en réclame la lecture.

Le Président propose une petite modification quant à la lecture des rapports des Commissions, les Commissions ad hoc procéderont à la lecture de leur rapport avant la Commission des Finances.

Le Syndic indique que la Municipalité s'est réunie avant le Conseil car, concernant la Police Intercommunale, il y a eu une demande de modifications des statuts. La Municipalité n'ayant pas pu obtenir des réponses suffisamment claires concernant ces modifications, elle demande au Conseil de bien vouloir reporter le point 6 de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Sur question, Mme Patricia Hiertzeler informe que la Commune n'est pas obligée de prendre une décision avant le 31 décembre sur ce sujet et qu'il sera toujours possible d'adhérer à la Police Intercommunale lors d'un prochain Conseil.

M. Alain Michaud pense que, comme la Commune d'Orbe ne s'est pas encore prononcée sur le sujet, il serait plus simple d'attendre qu'elle prenne position puisque le projet tomberait si Orbe refusait l'adhésion à la Police Intercommunale.

M. Eric Martin propose de tout même ouvrir la discussion car certains points l'ont interpellé, comme par exemple pour Yverdon, le coût par habitant est de CHF 329.- alors qu'il est de CHF 65.- pour notre Commune.

Le Syndic indique que cette manière de présenter les choses n'est exacte, dans la mesure où le financement de la Police est calculé par le biais des 2 points d'impôts. Le Président demande de limiter le débat à la question de l'approbation de l'ordre du jour, soit en acceptant la proposition de la Municipalité quant au report de ce point de l'ordre du jour, soit en débattant sur le sujet sans prendre de décision.

Mme Marianne Gaillard, membre de la Commission ad hoc, propose de reporter ce point de l'ordre du jour.

Sur question de M. Philippe Nicole, Mme Patricia Hiertzeler informe que, pour la Police Cantonale, le financement est le même que pour la Police Intercommunale, soit les 2 points d'impôts.

Le Président rappelle que les statuts ont été modifiés par rapport au texte joint à la convocation et que comme ce nouveau texte n'a pas encore été soumis aux membres du Conseil, M. Eric Martin retire sa proposition et accepte celle de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la proposition de la Municipalité, relatif au report du point 6 de l'ordre du jour, au vote.

La modification de l'ordre du jour, avec report du point 6 à une date ultérieure, est approuvée à l'unanimité.

### **3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 octobre 2011**

Le Président demande si lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 octobre 2011, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

Le Syndic précise que dans le point 6, relatif à l'autorisation de vendre 40 m<sup>2</sup> de terrain communal, il s'agit de la demande de M. Antoine Rodrigues. Quant au point 11, relatif à l'information de Monsieur Pittet, Commandant de la Police d'Yverdon, sur le projet de Police Intercommunale, les Communes vont toucher 2 points d'impôts qui vont être reversé au Canton pour la Police Cantonale ou reversé à une association Intercommunale pour une Police Intercommunale.

Le procès verbal, avec les modifications, est accepté à l'unanimité.

### **4. Admission – Démission**

Mmes Frédérica Roulier et Anne-Marie Wagnière et MM. Raymond Chevallier et Etienne Weber, demandent leur admission au Conseil Général.

Le Président s'assure verbalement que les 4 candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil Général, les assermente séance tenante et les remercie de leur engagement pour la Commune.

### **5. Budget 2012**

Le Président rappelle que le budget 2012, ainsi que le préavis Municipal relatif au budget 2012, ont été remis aux membres du Conseil Général, avec la convocation. Il n'en est pas fait lecture.

M. Antonio Sanchez, rapporteur de la Commission des Finances, procède à la lecture du rapport de ladite Commission. La Commission relève que le budget 2012 présente un résultat négatif de CHF 188'400.-, malgré cela, elle recommande l'approbation du préavis Municipal tel que présenté.

Le Boursier précise que dans le budget, il y a deux comptes « différence d'évaluation de péréquation », car les acomptes que la Commune reçoit du Canton sont basés sur les chiffres définitifs de 2010. Pour exemple, la Commune recevra le décompte final de la péréquation 2012 en août 2013, ce qui veut dire qu'il y aura chaque année 6 mois de retard pour avoir des chiffres définitifs.

M. Raymond Chevallier aimerait savoir pourquoi le budget prévoit un résultat négatif de CHF 78'000.- pour le compte n° 720 351.07 Facture sociale. Le Boursier répond que c'est justement pour la péréquation et que se montant sera rectifié lors de la facture finale.

M. Alain Michaud demande des explications concernant l'augmentation du montant pour le compte n° 720 352.04 Réseau LAJE Orbe-La Vallée. Mme Patricia Hiertzeler indique que l'augmentation est normale et que le montant n'a pas dépassé celui figurant dans le budget du plan de développement AJOVAL qui a été accepté et que celui-ci va encore augmenter jusqu'au montant prévu. Le Boursier précise que c'est une loi cantonale qui détermine ce financement. Le Syndic rappelle que le mode de financement a évolué. Initialement, le coût pour les Communes était basé sur le nombre d'habitants alors que maintenant, il est pour 50 % calculé par habitants et pour 50 % calculé à la prestation. Mme Patricia Hiertzeler précise qu'il est difficile de faire un budget car celui-ci dépend du financement pris en charge par les parents. Le coût pour les Communes est plus élevé si les parents ont des revenus faibles.

Concernant le compte n° 640 318.09, frais divers pour le service des inhumations, M. Raymond Chevallier demande si c'est bien pour enlever des tombes et jusqu'en quelle année celles-ci seront retirées. M. Bertrand Gaillard répond que pour la désaffectation du cimetière, une enquête publique va être faite et que les familles concernées seront averties. Le Syndic précise que c'est la partie gauche du cimetière qui est concernée et que ce sont les tombes jusqu'en 1968 qui vont être enlevées. Le Président demande si les citoyens seront simplement informés ou si, pour ceux qui ne le souhaitent pas, une alternative leur sera proposée. Le Syndic répond que chaque famille concernée devra être avertie et qu'il y aura également une mise à l'enquête publique, dans la FAO, et que les personnes qui ne sont pas d'accord auront la possibilité de faire recours.

M. Eric Martin s'étonne que le compte n° 210 401.01, impôt bénéfice des personnes morales, soit à CHF 0.- alors qu'il y a tout de même des entreprises dans le village. Le Syndic répond qu'il s'agit d'une approche conservatrice et qu'il est préférable de le mettre à CHF 0.- plutôt que de compter sur de l'argent qui risquerait de ne pas rentrer.

M. Alain Michaud demande pourquoi il y a une nette différence concernant le compte n° 210 400.02, impôt fortune des personnes physique, par rapport à 2011. Le Syndic informe que la Commune a perdu un bon contribuable.

N'ayant pas d'autre réaction à ce sujet, le Président soumet au vote le préavis Municipal portant approbation du budget 2012.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation du budget 2012 est approuvé à la majorité suivante :

47 oui

0 non

1 abstention

## **7. Autorisation générale de statuer accordée à la Municipalité, afin d'engager la Commune dans certains domaines**

Le Président rappelle que le préavis Municipal relatif à l'approbation de l'autorisation générale de statuer accordée à la Municipalité, afin d'engager la Commune dans certains domaines, a été remis, avec la convocation, aux Conseillers et Conseillères. Il n'en est pas fait lecture.

M. Eric Martin, rapporteur de la Commission ad hoc, procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Elle recommande l'approbation du préavis Municipal mais propose quelques modifications concernant son contenu, soit :

**Art. 1 :** Le Conseil Général décide d'accorder à la Municipalité, en application de la Loi sur les Communes, du 28 février 1956, modifiée le 20 mai 1996, une autorisation de statuer sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers (servitudes) dont la valeur n'excède pas CHF 20'000.- par cas, charges éventuelles comprises, et pour une dépense totale n'excédant pas CHF 50'000.- pour la législature.

**Art. 2 :** Le Conseil Général décide d'autoriser la Municipalité à statuer sur les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers (servitudes) pour un montant maximum de CHF 10'000.- par cas.

**Art. 3 :** Le Conseil Général décide d'autoriser la Municipalité à statuer sur les acquisitions et participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 1'000.- par cas et CHF 3'000.- pour la législature.

**Art. 4 :** Le Conseil Général décide d'autoriser la Municipalité à plaider pour la législature.

**Art. 5 :** Le Conseil Général décide d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes justifiés par cette autorisation dans les limites fixées ci-dessus.

**Art. 6 :** La Municipalité, avant toute acquisition, consultera la Commission des Finances.

**Art. 7 :** Dès qu'une opération, en relation avec une délégation de compétences a été menée à son terme, la Municipalité informe le Conseil Général.

La Commission ad hoc propose cette nouvelle numérotation afin de réunir les transferts de compétences dans les articles 1 à 4 et la précision des modalités qui les accompagnent dans les articles 5 à 7 et ainsi que la suppression de l'article 7 du préavis Municipal, étant donné qu'on en parle déjà dans les articles 1 et 2.

M. Antonio Sanchez, rapporteur de la Commission des Finances, procède à la lecture du rapport de ladite Commission. Celle-ci recommande l'approbation du préavis Municipal tel que présenté.

Le Syndic informe que la Municipalité accepte les modifications proposées par la Commission ad hoc mais qu'il est préférable de mettre « Le Conseil Général décide » en début de conclusion au lieu de le répéter dans chaque article.

Le Boursier demande ce qu'il advient de l'article 8 du préavis Municipal. Le Syndic et le Président répondent que l'article 8 est devenu l'article 4.

Le Président propose un amendement pour l'article 3, car il y a ambiguïté sur la valeur n'excédant pas CHF 1'000.- par cas, on ne sait pas si il s'agit de la valeur d'acquisition ou de la valeur de la société commerciale. Il faut donc préciser dans l'article 3, *lorsque les acquisitions et les participations n'excèdent pas CHF 1'000.- par cas.*

Le Syndic informe que la Municipalité accepte l'amendement du Président.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la proposition de la Commission ad hoc au vote.

La proposition de la Commission ad hoc relatif à l'autorisation général de statuer accordée à la Municipalité, afin d'engager la Commune dans certains domaines, est acceptée à la majorité suivante :

47 oui

0 non

1 abstention

Le Président soumet au vote l'amendement pour l'article 3.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Le préavis Municipal est donc sans objet. La contre-proposition de la Commission ad hoc relatif à l'autorisation générale de statuer accordée à la Municipalité, afin d'engager la Commune dans certains domaines, ainsi que l'amendement relatif à l'article 3 sont acceptés à la majorité.

#### **8. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement, pour la législature 2012-2016**

Le Président informe que le préavis Municipal relatif à l'approbation de la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement, pour la législature 2012-2016, a été annexé à la convocation. Il n'en est pas fait lecture.

Le Président remarque que, dans le préavis Municipal, il est parfois question de la période 2012-2016 et d'autres fois, de la législature 2011-2016. Il demande si cela concerne la législature 2011-2016 ou l'exercice 2012-2016. Le Syndic précise que c'est bien pour la législature 2011-2016 mais que cela entre en vigueur en 2012.

M. Antonio Sanchez, rapporteur de la Commission des Finances, procède à la lecture du rapport de ladite Commission qui recommande l'approbation du préavis Municipal tel que présenté.

M. Eric Martin aimerait savoir si la planification jusqu'en 2016 fait ressortir des besoins particuliers. Le Boursier explique que c'est une obligation pour la Commune de faire cette planification jusqu'en 2016 et que la Commune a jusqu'au 31 décembre pour accepter ce plafond qui est ensuite transmis au Canton pour examen et approbation. Si le plafond d'emprunts avec le montant maximum était trop bas et devait être revu en cours de législature, il faudrait faire une nouvelle procédure devant le Conseil, qui devrait repasser au Canton et il faudrait attendre la décision du Canton. Pour éviter cela, les Communes fixent un plafond relativement haut et qui ne sera certainement jamais atteint. Le Syndic informe que la Municipalité n'a pas de projet concret pour l'instant, hormis quelques petits travaux.

N'ayant pas d'autre réaction à ce sujet, le Président soumet le préavis Municipal au vote.

Le préavis Municipal relatif à l'approbation de la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement, pour la législature 2011-2016 et qui entre en vigueur en 2012, est approuvé à l'unanimité.

#### **9. Nouveaux horaires du bureau de vote à compter de 2012**

Le Président informe le Conseil que suite à certains problèmes informatique rencontrés lors des dernières votations, le bureau électoral a proposé à la Municipalité d'ouvrir le bureau de vote de 9h00 à 10h00 au lieu de 10h00 à 11h00, afin de permettre au bureau de rentrer les résultats sur le site Internet avant les grandes Communes, ce qui permettrait de limiter les bugs informatiques. Cette proposition a été acceptée par la Municipalité. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le bureau électoral sera donc ouvert de 9h00 à 10h00.

Mme Marianne Gaillard demande si le bureau électoral sera ouvert dans cette nouvelle plage horaire seulement lors des scrutins cantonaux et fédéraux ou si ce sera également le cas pour des votations communales. Le Président répond que cet horaire s'appliquera pour toutes les votations, afin d'éviter toute confusion chez les électeurs.

## **10. Communications de la Municipalité**

Mme Valérie Rovero informe que, concernant le concept énergétique, la demande de subvention qui a été faite auprès du SEVEN a été acceptée. Cette subvention a été portée au budget pour un montant de CHF 5'000.-. Elle servira à élaborer un projet, dont la 1<sup>ère</sup> étape consiste à effectuer une étude de la Commune, basée sur trois domaines, le domaine territorial (consommation énergie d'eau), les bâtiments communaux (bâtiments et transport de l'employé communal) et l'énergie renouvelable (faire le point sur ce qui est déjà fait au niveau thermique solaire). La 2<sup>ème</sup> étape consistera à élaborer un profil énergétique de la Commune, afin de voir, pour le futur, quelles seront les intentions de la Commune pour la gestion de l'énergie du territoire.

Mme Valérie Rovero explique que, prochainement, les horaires de CarPostal vont être modifiés et qu'il y aura une ligne supplémentaire qui passera dans le village. Les lignes assurées seront donc celle de Vallorbe-Orbe et celle de Baulmes-Orbe. La Municipalité est intervenue auprès de CarPostal afin que le bus qui assurera la ligne Vallorbe-Orbe passe dans le village, ce qui n'était pas prévu au départ. Les modifications n'ont pas été effectuées dans les brochures, ni sur les affiches-horaires des arrêts de bus, car celles-ci avaient été imprimées avant l'intervention de la Municipalité. Par contre, les changements ont été faits sur les sites Internet. Pour toutes questions supplémentaires concernant ces changements, il faut s'adresser directement auprès de Travys.

M. Alain Michaud demande si les CHF 5'000.- pour le concept énergétique sont prévus uniquement pour une année. Mme Valérie Rovero répond que cette somme est prévue pour l'étude, pour payer les personnes qui vont élaborer ce concept mais également afin de pouvoir avancer sur ce projet avec le reste du montant.

Mme Dominique Wittwer aimerait savoir si, pour les transports scolaires, l'arrêt de bus en bas du village est maintenu. Mme Valérie Rovero précise que le bus passera par le village mais que cela ne change rien pour l'arrêt du bas du village.

Pour le concept énergétique, M. Etienne Weber conseille à la Municipalité de ne pas faire que des thermographies mais d'utiliser cet argent à bon escient.

Mme Patricia Hiertzeler remercie les membres du Conseil d'avoir accepté d'ajourner le point 6 de l'ordre du jour. Elle informe qu'il y a eu, dernièrement, l'inauguration de la garderie Saint-Claude à Orbe et que l'on peut être fier de cette garderie ainsi que du partenariat qui a été mis en place avec la société des produits Nestlé.

M. Bertrand Gaillard rappelle que la vente des sapins de Noël est fixée au mardi 13 décembre à 19h00 sur les places de parcs à côté du collège et qu'un vin chaud sera servi.

Le Syndic remercie, au nom de toute la Municipalité, les membres du Conseil, ainsi que le bureau, pour le travail effectué tout au long de l'année et en profite pour remercier également les deux personnes qui ont bien voulu préparer le repas qui sera servi à l'issue du Conseil, ainsi que toutes les personnes qui s'investissent pour la Commune durant l'année. La Municipalité remercie l'employé communal pour tout le travail qu'il accomplit tout au long de l'année. M. Joao Rolao fêtera ses 20 ans de service au début de l'année 2012.

La Municipalité remercie également M. Gilbert Hermenjat pour les quinze années durant lesquelles il a travaillé à la déchetterie.

### **11. Divers et propositions individuelles**

M. Raymond Chevallier aimerait savoir ce qu'il en est de la mise à l'enquête du projet relatif à la sécurité routière. M. Bertrand Gaillard informe que l'opposition a été retirée et que les travaux commenceront au printemps prochain.

Le Vice-Président demande si des travaux sont prévus pour le mur du cimetière (côté route) car le crépi se fissure. Le Syndic répond que cela fait ~ 20 ans que ce mur est dans cet état et que l'employé communal rajoute du ciment de temps en temps.

Le Président remercie Mme Anne-Marie Berthoud pour son travail effectué au bureau du Conseil et lui remet une petite attention. Il remercie également Mme Isabelle Blanchet, qui a repris le poste de secrétaire, ainsi que le Vice-Président et les scrutateurs pour leur dévouement tout au long de l'année.

### **12. Appel**

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 48 Conseillers et Conseillères répondent présents.

Il est 20h49 lorsque le Président lève la séance.

Le Président :

La secrétaire :